nadian
mphlets
3389

Canadian
Pamphlets
03389

Pamph
HC
N.

NOTES

SUR LA

POLITIQUE

FÉDÉRALE

165930
12/10/21

I

Revenus et Dépenses

PREMIÈRE ADMINISTRATION CONSERVATRICE

Années	Revenus		Dépenses		Excédants	
	$	cts	$	cts	$	cts
1867–68.....	13,687,928	49	13,486,092	96	201,835	53
1868–69	14,379,174	52	14,038,084	00	341,090	52
1869–70.....	15,512,225	65	14,345,509	58	1,166,716	07
1870–71.....	19,335,560	81	15,623,081	72	3,712,479	09
1871–72.....	20,714,813	68	17,589,468	82	3,125,344	86
1872–73.....	20,813,469	45	19,174,647	92	1,638,821	53
1873–74.....	24,205,092	54	23,316,316	75	888,775	79
					$11,075,063	39

ADMINISTRATION LIBÉRALE

Années	Revenus		Dépenses		Excédants		Déficits	
	$	cts	$	cts	$	cts	$	cts
1874-75...	24,648,715	04	23,713,071	04	935,644	00		
1875-76...	22,587,587	05	24,488,372	11			1,900,785	06
1876-77...	22,059,274	11	23,519,301	77			1,460,027	66
1877-78...	22,375,011	88	23,503,158	25			1,128,147	37
1878-79...	22,517,384	14	24,455,381	56			1,937,999	42
							6,426,958	51
							935,644	00
							5,491,314	51

DEUXIÈME ADMINISTRATION CONSERVATRICE

Années	Revenus	Dépenses	Déficits	Excédants
	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
1879-80...	23,307,406 69	24,850,634 45	1,543,227 76	
1880-81...	29,635,297 51	25,502,554 42		4,132,743 09
1881-82...	33,383,455 52	27.067,103 58		6,316.351 94
1882-83...	35,794,649 80	28,730,157 45		7,064,492 35
				17.513,587 38
				1,543,227 76
				15,970,359 62

RÉSUMÉ COMPARATIF

—	*Administration Conservatrice*		*Administration Libérale*	
Années	Déficits	Excédants	Excédants	Déficits
	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
De 1867 à 74	.....	11,075,063 39		
1874 à 79	.....	.....	935,644 00	6,426,958 51
1879 à 83	1,543,227 76	17,513,587 38		
		28,588,651 77		6,426.958 51
		1,543,227 76		935,644 00
		27,045,424 01		5,491,314 51

II

Augmentation dans les Revenus et dans les Dépenses

PREMIÈRE ADMINISTRATION CONSERVATRICE

Années	Dépenses	Augmentation	Revenus	Augmentation
	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
1867-68...	13,486,092 96	.....	13,687,928 49	
1873-74...	23,316,316 75	9,830,223 79	24,205,092 54	10,517,164 05
				9,830,223 79
				686,940 26

ADMINISTRATION LIBÉRALE

Années	Dépenses	Augmentation	Revenus	Diminution
	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
1874-75...	23,713,071 04	.....	24,648,715 04	
1878-79...	24,455,381 56	742,310 52	22,517,382 14	2,131,332 90
				742,310 52
				2,873,643 42

DEUXIÈME ADMINISTRATION CONSERVATRICE

Années	Dépenses	Augmentation	Revenus	Augmentation
	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
1879-80...	24,850,634 45	.....	23,307,406 69	
1882-83...	28,730,157 45	3,879,523 00	35,794,649 80	12,487,243 11
				3,879,523 00
				8,607,720 11

RÉSUME COMPARATIF

—	*Administration Conservatrice*		*Administration Libérale*	
Années	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
De 1867 à 74	9,830,223 79	10,517,164 05		
De 1874 à 79	.....	.....	742,310 52	2,131,332 90
De 1879 à 83	3,879,523 00	12,487,243 11		
	13,709,746 79	23,004,407 16		2,131,332 90
		13,709,746 79		742,310 52
		9,294,660 37		2,873,643 42

L'augmentation des dépenses est due :

1. A l'agrandissement du territoire :

Manitoba, le Nord-Ouest, Keevatin, la Colombie Britannique et l'Ile du Prince Edouard ont ajouté au Dominion un territoire immense, possédant d'incalculables richesses.

Cet agrandissement a nécessairement entraîné un surcroît de dépenses. Communications postales, organisation douanière, perception générale des revenus, subventions provinciales, etc., etc., addition aux intérêts de la dette, administration de la justice, etc., etc., Voilà la conséquence nécessaire que les libéraux doivent accepter puisqu'ils ont accepté les premisses.

2. A l'accroissement de la population :

Cet accroisssement a pour effet d'augmenter les subventions provinciales, de multiplier les dépenses de perceptions et les dépenses générales. Ainsi, v. g. en 1881 nous avons 211 députés au lieu des 182 au début de la Confédération.

3. A l'augmentation de la valeur territoiriale par la confection de travaux publics d'une incontestable utilité—Pacifique, Intercolonial, Canaux, Travaux Publics.

4. A l'exploitation des chemins de fer, etc., etc.

MAIS D'UN AUTRE COTÉ

il ne faut pas perdre de vue l'énorme augmentation de nos revenus.

QUELQUES AUGMENTATIONS DES CONSERVATEURS

Items	1867	1883	Augmentation
Intérêt sur la dette	4,501,568 23	7,668,552 89	3,166,984 66
Subsides aux provinces	2,753,966 46	3,606,672 61	852,706 15
Travaux publics	126,269 78	1,859,799 23	1,733,529 45
Recensement	.....	38,163 49	38,163 49
Douanes	477,503 82	757,245 62	279,741 80
Accise	78,939 00	278,910 51	199,971 51
Chemins de fer et canaux	626,286 33	3,264,876 64	2,638,590 31
Postes	616,802 26	2,176,089 09	1,559,286 88
Immigration	60,396 23	437,734 44	377,338 21
Phare et service côtier	174,982 78	491,546 35	316,563 57
Nord-Ouest et Manitoba	.....	1,700,533 81	1,700,533 81
			12,863,481 10

QUELQUES DIMINUTIONS DES CONSERVATEURS

Items	Libéraux	Conservateurs 1882	Diminution
	$ cts	$ cts	$ cts
Pêcheries (1876)	108,183 73	92,700 71	15,483 02
Police (1875)	54,563 06	12,841 11	41,721 95
Poids et Mesures (1877)	111,085 70	69,323 49	41,762 21
Pénitenciers (1875)	337,593 55	293,616 76	43,976 79
Législation (1876)	627,230 67	582,200 36	45,030 31
Statistiques (1876)	67,552 16	20,741 89	46,810 27
Phares et service côtier (1876)	545,848 62	461,880 74	83,967 88
Immigration (1876)	385,845 36	253,061 02	132,784 34
	546,529 96	398,739 29	147,790 67
Milice (1875)	1,013,943 84	772,811 79	241,132 05
			140,459 49

III

Les Impots

Montant prélevé par les douanes, l'accise et les timbres depuis le 1er juillet 1874 jusqu'au 30 juin 1879, période de 5 années.....	$ 93,295,770 34
Addition des déficits accumulés pendant la même période, déduction faite du surplus de 1874–75...	5,491,314 54
Total.....	$ 98,787,084 88
ce qui donne une moyenne annuelle de.....	$ 19,757,417 00

La moyenne de la population a été de 4,048,650 âmes, ce qui fait une proportion de **$4.88** par tête sous le régime libéral

Du 1er juillet 1879 au 30 juin 1884	
Montant prélevé.....	$124,990,460 65
Moins le surplus accumulé.....	20,723,835 37
Total.....	$104,266,625 28
Moyenne annuelle.....	$ 20,853,325 05

Population 4,324,810 âmes, ce qui fait une proportion de **$4.82** par tête sous le régime conservateur.

DÉPOTS EN BANQUE

L'ensemble des dépôts faits dans les banques le 31 juillet 1879, était de $63,848,145. Le 31 juillet 1883, qnatre ans après, il était de $99,241,325, soit une augmentation de $35,393,180 pendant cette période, et une augmentation, pendant ces cinq ans, de $53,000,000, en réunissant les caisses d'épargnes des bureaux de poste et les banques chartées du pays. Cela prouve que le peuple gagne de l'argent et qu'il a un excédant, autrement il ne serait pas en état d'augmenter aussi considérablement les dépôts qu'il fait dans ces institutions.

IV

Dette et Travaux Publics

PREMIÈRE ADMINISTRATION CONSERVATRICE

Années	Dette Nette	Augment. App.	Augment. Réelle	*Vide* Documents
1867	75,728,641 37	.....	.....	* 36 Vic. cap.
1874	108,324,964 42	32,596,323 05	.....	30- Program.
Moins les créances provinciales *		20,452,340 58	12,143,982 47	duparti national, art. 13.

A cette augmentation de la dette répond l'augmentation de la valeur territoriale par les dépenses suivantes :

Travaux Publics.....	$ 3,672,663 91	
Intercolonial.....	17,937,735 76	
Pacifique.....	1,391,619 80	
Nord-Ouest.....	2,920,000 00	$25,922,019 47
Déduisant l'augmentation de la dette.....		12,143,982 47

On a en faveur des conservatenrs une balance de.... 13,778,037 00

[Voir Comptes Publics de 1883, Tableau XVI et XVII]

ADMINISTRATION LIBÉRALE

Années	Dette	Augmentation
1874.....	$ 108,324,964 42	
1879.....	142,990,187 36	$ 34,655,222 94

A cette augmentation de la dette répond l'augmentation de la valeur territoriale par les dépenses suivantes :

Travaux Publics.....	$17,645,985 12	
Pacifique.....	11,052,617 30	
Intercolonial.....	5,283,965 47	$33,982,567 89

L'augmentation de la dette est de.....	$34,655,222 94
Celle de la valeur territoriale est de.....	33,982,567 89
Balance *contre* l'administration libérale.	$ 682,655 05

[Voir Comptes Publics de 1883, Tableaux XVI et XVII].

DEUXIÈME ADMINISTRATION CONSERVATRICE

Années	Dette	Augmentation
1879.....	$ 142,990,187 36	
1883.....	158,466,714 46	$ 15,476,527 10

A cette augmentation de la dette répond l'augmentation de la valeur territoriale par les dépenses suivantes :

Travaux Publics.....	$ 8,017,617 72	
Pacifique.....	23,655,205 15	
Intercolonial.....	4,858,949 15	
Terres Publiques.....	1,408,785 03	$37,940,557 05

Déduisant l'augmentation de la dette.....	15,476,527 10
il reste *en faveur* du parti conservateur une balance de.....	$22,464,029 95

[Voir Comptes Publics de 1883, Tableaux XVI et XVII]

RÉSUMÉ COMPARATIF

	Administration Conservatrice		*Administration libérale*	
Années	Augmentation de la Dette	Travaux publics imputables au capital	Travaux publics imputables au capital	Augmentation de la Dette
De 1867 à 1874	12,143,982 47	25,922,019 47		
De 1874 à 1879	.....	.....	33,982,567 89	34,655,222 94
De 1879 à 1883	15,476,527 10	37,940,557 05		
	27,620,509 57	63,862,576 52		34,655,222 94
		27,620,509 57		33,982,567 89
		36,242,066 95		682,655 05

V

Le Pacifique

CHARTE DE SIR HUGH ALLAN

14 *juin* 1872, 35 *Vict.*, *cap* 71.

	Terres	Argent
1o. Ligne principale de Nipissingue à Burrard Inlet.....	50,000,000	$ 30,000,000
2o Embranchement Pembina, 85 milles à 20,000 acres par mille....	1,700,000	
3o Embranchement Népigon, 120 milles à 25,000 acres par mille.....	3,000,000	
Total en terres et en argent.....	54,700,000	$ 30,000,000
Valeur des terres en argent à $2.30 l'âcre.....	.....	125,810,000
Coût total.....	.....	155,810,000

PLAN MACKKENZIE

26 mai 1874, 37, Vict. Chap. 14

—	Terres	Argent
		$ cts
1. Ligne principale—2627 mllles à 20,000 âcres et $10,000 par mille.....	52,540,000	26,270,000
2. De Callendar Station au terminus est, 40 milles.....	800,000	400,000
3. Embranchement baie Georgienne—85 milles à 20,000 acres et $10,000 par mille.....	1,700,000	850,000
4. Embranchement Pembina—85 milles à 20,000 acres et $10,000 par mille.....	1,700,000	850,000
5. Garantie de 4 o/o pendant 25 ans sur la somme à emprunter nècessaire à l'achèvement du chemin, soit $7,500 par mille x 2817 milles.....		21,277,500
Total en terres et en argent.....	56,740,000	$ 49,647,500
Valeur des terres en argent à $2.30 l'acre.		130,502,000
Coût total.....		$180,149,500

La sous-section 8 de la clause 8, 37 Vict., Chap. 14 donne le chemin aux entrepreneurs.

PLAN TUPPER

15 *février* 1881, 44 *Victoria, Chap.* 1

	Terres	Argent
		$ cts
1. Section de l'Est—de Nipissingue à Fort William—650 milles.....	25,000,000	$25,000,000
2. Section du centre—de Selkirk à Kamloops–1,350 milles--Total 2000 milles		
3. Coût des sections faites par le gouvernement [*a*] de Fort Williams à Selkirk—412 milles. [*b*] De Kamloops à Burrard Inlet—217 milles. [*c*] Embranchement Pembina—85 milles—soit un total de 715 milles valant.....	.....	28,000,000
Total en argent et en terres.....	$25,000,000	53,000,000
Valeur des terres en argent à $2 30 l'acre	.....	57,500,000
Coût total.....	.....	$110,500,000

ETAT COMPARATIF DU COUT DE CONSTUCTION

—	Allan	MacKenzie	Tupper
	$ cts	$ cts	$ cts
Valeur des terres en argent à $2.30.....	125.810,000	130,502,000	57,500,000
Subventions monétaires..	30,000,000	49,647,500	53,000,000
Coût total.....	155.810,000	180,149,500	110,500,000
Allan.....	$155,810,000		
Tupper.....	110,500,000		
Gain.....	$45,310,000		
Mackenzie		$180,149,500	
Tupper		110,500,000	
Gain.....		$69,649,500	

PRIVILÈGES ACCORDÉS A LA COMPAGNIE.

1.—Exemption de taxes pour droit de passage sur 100 pieds de largeur, et sur les bâtiments des stations, sur 900 milles du chemin de fer dans le territoire non encore colonisé.

Le Northern Pacific est exempt de taxes sur 200 pds de chaque côté de la voie.

2 —Exemption de taxes sur ses terres jusqu'à ce qu'elles soient " vendues ou occupées " ou pour 20 ans après que la compagnie les aura acquises.

D'après les lois du Minnesota et du Wisconsin, les terres du chemin de fer sont exemptes de taxes jusqu'à ce qu'elles soient vendues, quelque temps que cela doive prendre.

3. - Exemption de droits sur les rails d'acier et les éclisses, les boulons et écrous, le fer employé dans la construction première des

ponts du chemin et sur le fil de fer et les appareils nécessités pour la construction et l'équipement premiers des lignes télégraphiques.

Il n'y a actuellement aucun droit prélevé sur les rails d'acier et les éclisses. Si le gouvernement avait construit, tous ces articles auraient été admis en franchise et de plus tout le matériel roulant pour l'équipement du chemin sur lequel la compagnie devra, elle, payer des droits.

4.—Droit de construire des embranchements depuis la ligne principale où il lui plaira.

La compagnie ne recevra aucune subvention pour ces embranchements, mais devra les construire à ses propres frais. M. Mackenzie avait proposé de subventionner une compagnie qui s'engagerait à construire des embranchements aux taux de $10,000 par mille ou de lui octroyer des terres pour une valeur égale (à $2 l'âcre) à $24,000.

5.—Avant que la Compagnie puisse imposer aucun prix pour le transport ou fret sur le chemin, elle devra soumettre son tarif au gouverneur en conseil, pour être approuvé. Le parlement peut intervenir pour réduire les prix de passage ou autres dès que le chemin paiera 10 pour cent sur le capital employé à la construction. Pour les autres chemins de fer, cette intervention ne peut avoir lieu que dans le cas où ces chemiens paient 15 pour cent.

AVANTAGES POUR LE PAYS.

1.—Construction du chemin de fer en rapport avec les ressources du pays ;

2.—Parachèvement de la voie avec un déboursé annuel de $2,650,000 pour l'intérêt, soit $350,000 de moins que les crédits demandés pour cette fin par M. MacKenzie en 1874, suivant son mémoire à Lord Carnavon ;

3.—Décharge de toute autre obligation y compris même celle résultant des pertes souffertes dans l'exploitation du chemin et que M. Blake estimait à environ $3,000,000 ou $4,000,000 annuellement ;

4.—Aide puissant donné par la Compagnie à l'Immigration au Nord-Ouest ;

5.—Hausse considérable dans les revenus que le pays retire des terres, dont la valeur augmente par la construction du chemin de fer et des droits de douane et d'accise prélevés sur les colons ;

6.—Soustraction du chemin de fer des influences politiques, sa construction et son administration comme entreprise commerciale.

Etat des affaires de la Compagnie du Pacifique

DÉPENSES

—	Sur la ligne principale	Sur le embranchements.
Construction de 1131 milles à l'ouest de Callandar	$23,078,929	
Améliorations sur les lignes du gouvernement	353,606	
Matériaux de construction, rails, ateliers, magasins	4,025,604	
Matériel roulant	6,130,792	
Bateaux à vapeur	552,251	
Instruments, outillage	187,002	
5 o/o dividende sur actions	2,128,000	
Intérêts sur titres de terres octroyées	372,880	
Dépot fait au gouvernement	8,710,240	
Embranchements à l'ouest de Callandar	.....	3,759,793
Dépenses totales sur la ligne principale	$45,539,304	3,759,793
Dépenses totales sur embranchement ouest de Callandar	3,759,793	
Dépenses totales à l'ouest de Callandar	$49,299,097	
Extension de Callandar à Montréal et Brockville	.....	3,270,351
Matériel roulant sur l'extension de Cal. à Montréal	.....	900,000
Ateliers et Machines	.....	516,032
Outillages et machines	.....	352,230
Termini (avec constructions)	.....	390,790
	5 429,403	5 429,403
	$54,728,500	
Extensions à la mer.—		
Au South Eastern Railway	.....	1,582,327
St Lawrence & Ottawa Railway	.....	69,900
Atlantic & North Western	.....	156,646
		1,708,873
Divers—Au Canada N. W. Land Company	.....	600,097
A la Cie de Construction	.....	600,000
Divers	.....	473,281
Bons du Credit Valley	.....	484 614
	3,966,865	$3,966,865
Dépenses totales	$58,695,365	

RECETTES

a/c Sur subside gouvernemental	$12,289,212
Vente de titres de terres octroyées	9,029,012
Vente d'emplacements de Ville	477,775
	$21,725,999

ÉTAT COMPARÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES

	Recettes	Dépenses
Reçu du gouvernemunt et par vente de terres et d'emplacement de Ville	$21,795,999	
Dépenses sur la ligne principale		$45,539,304
		21,795,999
Excédant des dépenses sur les recettes provenant de source gouvernementale		$23,743,305
Dépenses sur les embranchements		3,759,793
Exédant des dépenses sur les recettes provenant de source gouvernementale		$27,503,098
Dépenses sur extension à Montréal		5,429,403
		$32,932,501
Reçu par profits nets du chemin	891,875	891,875
Total des recettes	$22,687,874	
Excédant des dépenses sur revenu du gouvernement et du chemin		$32,040,626
Dépenses pour extension à la mer et divers		3,966,865
Excédant total des dépenses sur total des revenus		$36,007,491

COUT DU CHEMIN AU PAYS

SI LE GOUVERNEMENT LE REPREND AVEC LES GARANTIES OFFERTES

Vente de 3,753,400 acres	$ 7,506,800	
Avances pour rails	339,235	
Argent payé	12,289,212	
Prêt perdu	22,500,000	
Hypothèque sur le Canada Central et C. Q. M. O. et O	5,333,333	
Garantie de la Compagnie due	7,198,460	
Titres de terres non rachetées	1,123,500	
Déboursés par le gouvernement	28,000,000	
Balance du subside, en argent	12,710,788	
	97,001,328	
Vente de 21,246,600 acres	42,493,200	
Coût actuel de 3,393 milles de chemin	54,508,128	54,508,128
Valeur de la ligne principale et des embranchements à l'est de Callandar	10,762,736	
Valeur des embranchements à l'ouest	3,759,793	
Valeur des bateaux à vapeur	552,251	15,074,780
		$39,433,348

VI

Changements au Tarif

1o. SOUS MACKENZIE.

1874—14 avril - Résolutions Cartwright imposant $3,000,500 de taxes additionnelles (Journaux des Communes, Vol. VIII, page 56.

1877—19 février—Résolutions Cartwright imposant $500,000 de

taxes additionnelles.—(Journaux des Communes Vol. XI, page 51).

IIo. SOUS JOHN A. MACDONALD

1882—12 et 13 mai—Résolutions Tilley réduisant les droits d'une somme de $2,250,000 Voir Journaux des Communes, Vol. XVI, page 470).

Quelle a été cette réduction? - $844,016 sur le thé ; $76,313 sur le café ; $91,719 sur le ferblanc en feuille, sur les blocs d'ardoise ; $200,000 sur les timbres ; $50,000 sur le port des journaux ; $700,000 sur le tabac ; $1,000 sur le fer de rebut ; $14,250 sur les publications périodiques, et $50,000 sur le fil métallique et sur d'autres articles, formant en tout $2,300,000 environ de réduction dans la taxation du pays, et voilà ce qui a réduit d'autant le surplus.

VII

La Protection

OPINIONS LIBÉRALES

Il y a dix ans, le vingt-sept janvier 1872, quelques citoyens de Québec se réunirent dans la salle du Patronage. L'assemblée s'ouvrit sous la présidence de M. Joly, et M. François Langelier en fut nommé le secrétaire. On procéda d'abord à la formation d'un comité composé d'une vingtaine de membres pour le district de Québec ; puis des résolutions furent passées, des discours furent prononcés et la politique du nouveau parti clairement établie et signalée au pays. " M. C A. P. Pelletier, aujourd'hui sénateur, proposa alors que pour rémédier à la situation actuelle, les réformes suivantes devaient être adoptées " ; et de suite surgit de cette assemblée le programme du parti national.

La septième clause de ce programme déclare " que le parti national travaillera de toutes ses forces à l'obtention du droit absolu de régler nous-mêmes nos traités

de commerce avec les autres pays ; " mais cela ne suffisait pas à l'ardeur de nos nationaux de ce temps-là. Des discours furent prononcés et, en cette occasion, les principaux chefs du soi-disant parti national crurent l'occasion favorable de faire connaître leurs vues sur la situation du pays. Voici l'opinion de M. le sénateur Pelletier donnée le 7 mars 1872, dans une seconde assemblée convoquée pour approuver, ratifier les procédés de la première ?

" Occupons-nous plutôt des causes qui nous retiennent encore si loin de la prospérité promise. Comme le comporte la résolution que je tiens en mains, nous n'avons pas de débouchés suffisants pour l'écoulement de nos produits. Les manufactures, les différentes branches d'industries que nous pourrions développer avec tant d'avantages, ne reçoivent pas la protection nécessaire. "

" Notre pays offre des avantages immenses et c'est pourtant encore le pays le plus arriéré de l'Amérique, grâce au manque d'encouragement donné aux manufactures, au peu de débouchés pour la vente de nos produits. "

Ainsi donc, dans l'opinion de M. le sénateur Pelletier, il y avait deux causes auxquelles on pouvait attribuer le malaise général qui existait dans le pays : d'abord insuffisance de débouchés, et ensuite, manque de protection pour nos industries manufacturières. Tous les orateurs qui, dans ce temps-là, ont pris la parole après M. Pelletier, ont confirmé l'opinion de l'hon sénateur ; et voici la résolution que l'hon. Luc Letellier de St-Just a présentée dans l'occasion, résolution qui a été secondée par une demi douzaine de ses partisans les plus dévoués.

" 5o. Que pour assurer le développement de notre agriculture, de notre commerce et de notre industrie, amener le repatriement de nos compatriotes en leur offrant ici un travail rémunérateur, attirer chez nous l'immigration, il est nécessaire que nous ayons *toute facilité d'aider nos manufactures à soutenir la concurrence étrangère* et d'ouvrir à nos produits de nouveaux débouchés et cela par l'obtention du droit de régler nos rapports commerciaux avec les autres pays. "

Cette motion fut adoptée à l'unanimité.

Mais il n'y a pas que l'opinion de ces honorables messieurs donnée le 27 janvier et le 7 mars 1872.

Quelque temps auparavant, le chef dn parti libéral français, l'honorable député de Québec-Est [M. Laurier], avait occasion de faire connaître ses vues sur la question ; et le 9 novembre 1871, alors que le comté de Drummond et Arthabaska l'avait élu député à la Chambre locale, il disait, lors du débat sur l'adresse :

" La principale cause du mal dont nous souffrons, c'est que jusqu'ici la production du pays n'a pas égalé la consommation. Le ministère pourrait d'autant mieux l'avouer qu'il n'est pas seul à en porter la responsabilité ; cette responsabilité pèse sur la nation entière. "

" C'est un fait humiliant à avancer, qu'après trois siècles d'existence, ce pays ne peut pas encore se suffire à lui-même, et quand la nature lui a prodigué tous les dons pour en faire un pays industriel, il soit encore obligé de se fournir sur les marchés étrangers. "

" Monsieur, il y a deja bien des années, le grand patriote, M. L. J. Papineau, cherchant un remède à nos maux d'alors, résumait sa politique, à ce sujet, dans ce simple précepte : il ne faut rien acheter de la métropole. Je suis d'opinion que cette politique s'impose à nous aujourd'hui avec autant de force qu à l'époque même qu'elle était formulée. "

Voilà quelle était l'opinion du chef de la section française du parti libéral dans la province de Québec. Il voulait alors que les marchés anglais nous fussent fermés, c'est-à-dire, il voulait justement imposer ces tarifs élevés, et plus élevés encore que ceux qu'il condamne aujourd'hui. Il voulait un système de tarif prohibitif, un système qui pût empêcher les consommateurs canadiens d'aller s'approvisionner sur les marchés anglais. Voilà quelles étaient les vues publiquement professées par l'honorable député de Québec-Est.

Le 24 mars 1876, M Joly écrivait une lettre en réponse à des questions qui lui avaient été posées par le comité nommé par la Chambre pour s'enquérir sur les causes de la dépression commerciale d'alors. Voici quelques-unes des questions qui lui ont été posées, avec les réponses qu'elles ont motivées :

2o. "Est-il de l'intérêt du Canada que nous continuions à admettre les produits américains en franchise, tandis que les produits canadiens exportés de l'autre côté des frontières sont soumis à une lourde taxe."

"*Rép.*—Non, c'est contre l'intérêt du Canada. Je crois humblement que nous ne devrions admettre en franchise que les matériaux bruts requis pour nos manufactures."

Et plus loin M. Joly ajoute :

4o. ".....Ce n'est pas en dépréciant le prix de toute chose que nous atteindrons à la richesse nationale. Le plus cher nous paierons, le mieux c'est pour nous, pourvu que nos moyens de payer aillent de pair avec l'augmentation des prix. Demandez à l'ouvrier ce qu'il préfère, la fleur à $5.50 le baril et pas d'ouvrage ou la fleur à $6.00 et de l'ouvrage en abondance."

Et M. Joly continue :

9o. "Comme de raison notre marché est trop limité pour permettre de les employer toutes (les personnes qui vont travailler dans les manufactures des Etats-Unis), mais néanmoins nous pourrions en employer beaucoup plus que nous ne le faisons, *si nous réservions notre propre marché pour nous-mêmes*, ce que nous devrions faire, puisque les Etats-Unis refusent de nous ouvrir le leur.

10o. "Est-ce que l'importation de la fleur américaine en franchise, sans réciprocité, vous met dans une position désavantageuse comparativement aux concurrents américains ? Et si oui, donnez les raisons."

Rép.—"Ceux qui ont des grains à vendre doivent en soffrir sérieusement."

12o. "Comme le droit *ad valorem* de 20 pour cent, imposé aux Etats-Unis sur la fleur contre le droit spécifique fixe de 20 pour cent par boisseau sur le blé, opère généralement comme tarif différentiel contre le meunier canadien, est-ce que, dans votre opinion, l'établissement de droits différentiels pour le parlement du Canada, serait désirable.

Rép.—"Oui."

Et c'est ce que le parlement a fait.

13o. "Pensez-vous que l'admission sur les marchés canadiens, moyennant un droit de 10 o/o, de bêtes à cornes, chevaux et moutons américains, tandis que les Etats-Unis imposent un droit de 20 pour cent sur les mêmes animaux envoyés du Canada, soit préjudiciable aux cultivateurs canadiens ? Et recommanderiez-vous un droit semblable à celui des Etats-Unis.

"*Rép.*—"Oui."

C'est ce que ce parlement a fait.

VIII
Le Blé et la Farine

Tableau tiré de l'Etat No 117, session 1882, et des tableaux de Commerce pour les années 1881-82 et 1882--83 pour prouver que nous produisons en blé, plus qu'il ne faut pour la consommation. Maintenant que le Nord-Ouest est ouvert, il ne saurait y avoir d'inconvénients d'aucune façon à taxer le blé ; d'ailleurs, suivant M. Mackenzie [Hansard 9 mars 1810, p. 561] " *l'impôt dont nous avons frappé le blé* n'a aucunement influencé le prix de cette céréale."

Même depuis 1878, nous vendons en blé et en farine du Canada, plus que nous n'importons de blé et de farine des Etats Unis pour notre consommation.

—		Importés pour consommation		Exportation de produits canadiens.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
1877	Blé, boiss.....	3,421,111	3,613,244	2,393,155	2,742,383
	Farine, quarts.....	541,229	2,924,481	268,605	1,485,438
1878	Blé, boiss.....	1,519,703	1,755,682	4,393,535	5,376,195
	Farine, qrts.....	311,706	1,849,221	476,431	2,739,466
1879	Blé, boiss.....	1,053,334	989,984	6,610,724	6,274,640
	Farine, qrts.....	307,251	1,451,034	574,947	2,572,675
1880	Blé, boiss.....	10,176	7,936	5,090,505	5,942,042
	Farine, qrts.....	101,799	534,688	544,591	2,930,955
1881	Blé, boiss.....	76,652	54,104	2,523,673	2,593,820
	Farine, qrts.....	187,581	919,297	439,728	2,173,108
1882	Blé, boiss.....	345,909	360,034	3,845,035	5,180,335
	Farine.....	172,517	940,371	469,739	2,748,988
1883	Blé.....	36,897	39,124	5,867,458	5,881,488
	Farine.....	129,948	445,048	489,046	2,515,955
		[Com. Page 539]		[Com. Page 716]	

IX
L'autonomie des Provinces

1. LE DROIT DE VETO

Il n'est pas vrai que le gouvernement actuel, présidé par Sir John A. Macdonald, ait abusé du pouvoir que lui confère la constitution d'apposer son *veto* aux mesures édictées par notre parlement.

Il n'est pas plus vrai que depuis la Confédération, les autorités fédérales aient abusé de ce privilège extraordinaire.

Sans doute que le désaveu a été exercé, mais dans des cas exceptionnels et certainement dans une proportion moindre sous le régime conservateur que sous le régime libéral.

Veut-on des chiffres pour prouver combien il y a eu de lois désavouées par la législature fédérale depuis 1867 jusqu'à 1882 inclusivement ? Tenez ! en voici une liste complète qui pourrait bien surprendre plus d'un alarmiste :

	Bills adoptés	Bills désavoués
Ontario	1,358	5
Québec	1,105	2
Nouv.-Ecosse	1,414	5
Nouv-Brunswick	1,302	1
Ile Prince-Edward	313	0
Manitoba	477	7
Colombie Anglaise	324	12
Total	6,293	32

Que dites-vous de cette proportion ?

Y a-t il là matière à faire naître des appréhensions ? Les alarmistes n'auraient-ils point par hasard fait preuve d'un excès de zèle dans leur campagne contre le gouvernement fédéral !

C'est la conclusion à laquelle on en arrive après avoir consulté ce tableau.

Poussons un peu plus loin notre investigation.

Le parti libéral – nonobstant son passage éphémère au pouvoir—a eu aussi quelque chose à faire avec le désaveu des lois provinciales.

Etablissons donc la responsabilité de chacun.

En premier lieu, des cinq mesures de la province d'Ontario désavouées par l'autorité fédérale, quatre l'ont été sous le régime conservateur, dans les années 1869, 1879 et 1881. La cinquième a été désavouée par M. Fournier, ministre de la justice sous M. MacKenzie.

Deux lois passées à Québec ont un sort analogue.

La première fut désavouée par le gouvernement de Sir John et la seconde par celui de M. MacKenzie.

Dans la Nouvelle-Ecosse, le gouvernement de Sir John exerça le droit du désaveu à deux reprises et celui de M. MacKenzie trois fois.

Quant aux lois de la province de Manitoba, six furent désavouées par le gouvernement de M. MacKenzie, deux par M. Fournier, trois par M. Blake et l'une par M. Scott, agissant à cette époque comme ministre de la justice.

Dans la Colombie Britannique, le désaveu des lois provinciales a été exercé sur une large échelle par le parti libéral.

M. Dorion prit sur lui de désavouer une loi, M. Fournier deux et M. Blake trois.

On peut déjà observer avec ces quelques données, quel est le parti qui a le plus favorisé les tendances centralisatrices.

Dans l'espace de cinq années, le gouvernement Mac-Kenzie a trouvé moyen de désavouer vingt lois passées par les législatures provinciales.

2. OPINIONS DE LANGELIER

Voici ce que dit dans l'*Événement* du 7 septembre 1874, l'honorable M. Langelier :

".....Le lieutenant-gouverneur est l'officier, le représentant de l'exécutif fédéral dans le gouvernement local. Il est là pour gouverner la province au nom du gouvernement fédéral. Il doit donc la gouverner suivant les vues de ce gouvernement."

Et M. Langelier ajoute plus loin, dans cette même correspondance, en parlant toujours du lieutenant-gouverneur :

".....Il doit, dans sa conduite, tâcher de se conformer aux vues de l'exécutif fédéral dont il est l'officier. S'il ne fait pas, il manque au premier de tous les devoirs d'un officier public, la fidélité à ses supérieurs légitimes et il s'expose à la destitution qui est la seule punition possible d'un manquement aussi grave."

Et plus loin encore, dans cette correspondance intitulée : *La position des lieutenants-gouverneurs*, monsieur Langelier ajoute et ces paroles sont tellement significatives, elles expliquent si bien la conduite subséquemment tenue par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, que j'attire spécialement l'attention sur cette audacieuse et étrange interprétation de notre droit constitutionnel :

" Nous croyons qu'il (le lieutenant-gouverneur Caron) se rappellera que dans ce moment (en 1874) il est dans le gouvernement de la province de Québec, non pas le représentant du parti conservateur, mais l'officier d'un gouvernement libéral. Il doit dans la formation de son cabinet chercher à faire prévaloir les idées du ministère fédéral autant qu il le peut, tout en appelant des ministres qui auront la confiance de la province.

" Il est évident qu'il manquerait gravement à ce devoir s'il faisait ce que désirent les meneurs conservateurs ; il se rendrait coupable

d'une infidélité telle envers ses supèrieurs hiérarchiques qu'elle le rendrait indigne de la position qu'il occupe et ferait de sa destitution immédiate un devoir impérieux pour le gouvernement fédéral." [L'*Evénement*, 7 septembre 1874.]

Dans une correspondance subséquente, publiée dans l'*Evènement* du 12 septembre 1874, cinq jours plus tard par conséquent, M. Langelier revient à la charge et dit, en parlant de cette fameuse doctrine qu'il venait d'énoncer :

" Eh bien ! cette doctrine, bien loin de la répudier, nous la trouvons si incontestable que nous ne comprenons pas qu'on puisse même la discuter sérieusement. Si elle mérite un reproche, c'est de ne pas aller assez loin dans l'exposé des devoirs du lieutenant-gouverneur envers l'exécutif fédéral. " [L'*Evénement*, 12 septembre 1874.]

Voilà quelles étaient dès 1874, les opinions de ceux qui en 1876, devenaient les aviseurs illégaux du lieutenant-gouverneur de la province de Quebec et qu'un attentat à la constitution a fait pendant quelques mois les aviseurs du même lieutenant-gouverneur.

C'est donc avec raison que nous pouvons dire qu'en 1876 le lieutenant-gouverneur d'alors de la province de Québec, monsieur Letellier, nous arrivait avec le solennel avertissement de gouverner notre province suivant les vues de l exécutif fédéral, comme l'officier d'un gouvernement libéral.

C'est ce qu'il a fait, toute sa conduite est là pour prouver ce que j'avance.

Les paroles de M. Langelier établissent une doctrine monstrueuse, pleine de dangers pour l'autonomie des provinces.

M. Langelier, dans une foule de circonstances, a mis sa parole d'avocat, son talent et son énergie à plaider, jusqu'en cour d'appel l'inconstitutionalité des lois provinciales.